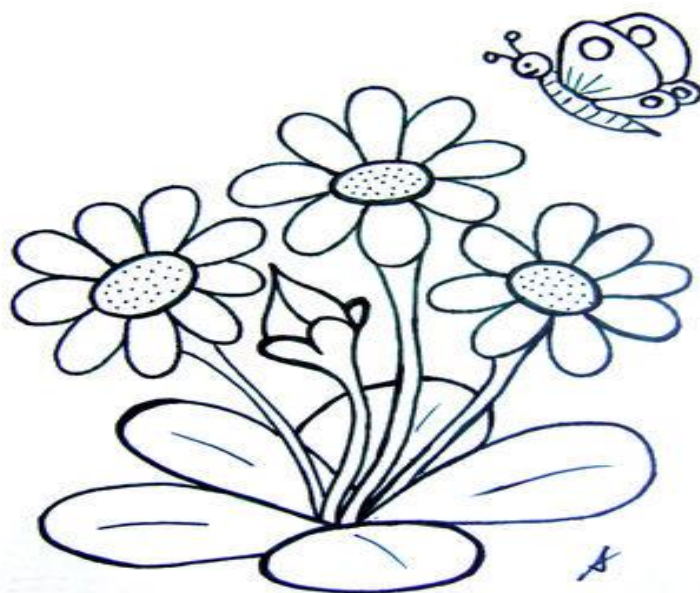




ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES
DE L'ESTRIE

Le Nouveau Regard

LE JOURNAL DES MEMBRES DE L'APHVE
Édition ÉTÉ 2020



UN ÉTÉ TOUT EN DOUCEUR !

1021 rue Belvédère Sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C6

Téléphone: 819-566-4848 Télécopieur: 819-566-5913

✉ Courriel: aphve@cooptel.qc.ca

Site Web: www.aphve.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LE MOT DU PRÉSIDENT ET NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
CAFÉS-INFOS	4
RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRES DE L'APHVE	4
LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS UN RÉVÉLATEUR DE L'ÉCHEC DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION	5
À LA MAISON, PROTÉGEZ VOS YEUX	7
QUELQUES IDÉES POUR SE DIVERTIR DURANT UN ISOLEMENT FORCÉ ET POUR GÉRER L'ENNUI, L'ANXIÉTÉ ET LA DOULEUR	10
CLARIFICATIONS CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT	12
LANCEMENT DE L'ACCOMPAGNATEUR, PLATEFORME WEB	14
COVID-19, RAPPEL DES RÈGLES D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE	15
INFORMATIONS DE NOS PARTENAIRES	16
LE PREMIER MINISTRE ANNONCE UN SOUTIEN POUR LES CANADIENS EN SITUATION DE HANDICAP	17
ACTIVITÉS CULTURELLES EN ESTRIE	20
BON ANNIVERSAIRE	22
BABILLARD	23
CITATIONS	24

Recherche, rédaction et mise en page :
Thérèse Côté

Dépôt légal, 3^{ième} trimestre 2020

Édition été

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Photocopié dans les locaux de l'Association

LE MOT DU PRÉSIDENT ET NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par Jean-Paul Turgeon, président

Bonjour à vous tous :

Que de chambardement dans nos vies depuis notre dernière publication! Plus le droit de circuler librement juste pour notre plaisir, plus de rencontre avec nos amis, nos habitudes de faire l'épicerie et toute autre forme de magasinage complètement bouleversées, et il est même devenu dangereux de respirer. Toutes ces mesures ont sérieusement affecté tous les aspects de notre vie sociale mais sachez que l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de l'Estrie endosse entièrement toutes les mesures adoptées par nos dirigeants pour nous protéger. Comme vous tous par ailleurs, nous sommes bien heureux des assouplissements qu'on nous annonce maintenant.

À cause des mesures covidienne, tous nos partenaires se sont placés en mode veille à plus ou moins brève échéance depuis la mi-mars, et toutes les rencontres de nos membres prévues jusqu'à la fin mai ont été brusquement annulées. Donc, peu ou pas de vie associative depuis.

Au ralenti cependant, les menus travaux pour rendre l'occupation de notre nouvel immeuble plus confortable se continuent et nous avons aussi reçu la bonne nouvelle de l'acceptation du projet que nous avons soumis dans le cadre du projet Emploi Été Canada. Ce projet vise à améliorer la condition des personnes vivant avec une déficience visuelle résidant dans les divers types de résidences qui leurs sont destinées. Le projet se met en marche le 29 juin pour une durée de 9 semaines.

Notre prochaine parution pourrait ressembler à la présente mais après ça!!!!

CAFÉS-INFOS

HORAIRE AUTOMNE 2020

**AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS
LA DIFFUSION DES CAFÉS-INFOS EST TOUJOURS
SUSPENDUE EN RAISON DE L'ALERTE SANITAIRE EN
COURS AU QUÉBEC.**

Au moment de préparer cette version du journal *Le Nouveau Regard* nous ne connaissons toujours pas à quel moment un retour à une 'certaine' normalité pourra se faire.

Les membres seront informés des dates et des thèmes retenus, par courriel, chaîne téléphonique ou encore par la poste, lorsque les rencontres de Café-Info seront à nouveau permises.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRES DE L'APHVE

Lors du CA du 13 mai 2020, tenu par audio conférence, il a été décidé à l'unanimité :

«...que l'APHVE procède au renouvellement automatique des cartes de nos membres pour la prochaine année».

A tous les membres qui reçoivent une copie du journal *Le Nouveau Regard* par la poste, votre carte de membre pour la période 2020-2021 est incluse avec votre copie du journal.

Pour tous les autres, nous prendrons contact avec vous par téléphone afin de convenir d'un mode de transmission de votre carte de membre.

LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS, UN RÉVÉLATEUR DE L'ÉCHEC DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Source : **Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)** Juin 03, 2020

La première semaine de juin est un moment privilégié pour les personnes ayant des limitations visuelles. En effet, c'est à la fois la semaine québécoise des personnes handicapées et la semaine nationale de l'accessibilité. Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) profite de ce moment pour souligner l'échec du Québec en matière d'accessibilité de l'information. Il est clair que la pandémie met en exergue un problème déjà existant : le gouvernement du Québec n'est pas outillé pour respecter l'obligation qu'il s'est donné d'offrir du contenu accessible aux personnes en situation de handicap visuel.

Retard et manque de qualité

« Depuis le début de la crise, nous sommes en mode urgence. Les personnes aveugles et malvoyantes doivent avoir accès aux informations concernant la COVID-19 le plus rapidement possible. C'est pourquoi une grande part de notre travail est de contacter différents ministères pour leur souligner le manque d'accessibilité de leur communication. Dans certains cas, le RAAQ a dû rendre l'information accessible lui-même en attendant que l'appareil gouvernemental fasse son travail » mentionne Antoine Perreault, directeur général du RAAQ. Malheureusement, en plus des retards, les personnes ayant des limitations visuelles se frappent parfois à des versions accessibles de faible qualité. Pensons par exemple à la vidéo « Comment confectionner un couvre-visage » avec vidéodescription du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui ne décrit pas le texte présent à l'écran ni les actions réalisées par la personne qui fabrique son masque.

Le seul ajout audio est un numéro de téléphone à contacter en fin de vidéo.

Des actions doivent être prises

Il serait facile de se cacher derrière la crise qui frappe actuellement le Québec pour justifier les ratés que connaît le gouvernement en matière d'accessibilité de l'information. Ce serait oublier que la société québécoise a connu des problèmes similaires lors de la grippe pandémique A(H1N1) en 2009. Incapable de retenir la leçon, le gouvernement du Québec peine encore une fois à informer les personnes ayant des limitations visuelles rapidement et adéquatement. Le RAAQ profite donc de la semaine québécoise des personnes handicapées et de la semaine nationale de l'accessibilité pour rappeler au gouvernement ses obligations. Pourquoi ne pas imiter l'Ontario, les États-Unis et plusieurs autres gouvernements en adoptant une loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées ? Le Québec doit prendre les grands moyens pour s'assurer que les personnes ayant des limitations visuelles aient accès à la même information que tout un chacun, particulièrement en ces temps incertains où les situations changent rapidement. Ajoutons que la pandémie a aussi permis de souligner les nombreux problèmes d'accessibilité que connaît le secteur privé. Un autre problème qui existe qui perdure et qui pourrait être réglé avec une loi sur l'accessibilité.

Renseignements: Antoine Perreault, directeur général du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec,
Téléphone : 438-393-7859, Courriel :
direction.generale@raaq.qc.ca

A LA MAISON, PROTÉGEZ VOS YEUX!

Source : Cet article est paru dans la revue VIRAGE le 28 mai 2020.

La plupart des gens ne pensent pas à la sécurité oculaire à la maison, mais c'est dans ce milieu « sécuritaire » que se produit la moitié des lésions oculaires. En outre, environ 90 % de toutes les lésions oculaires peuvent être prévenues au moyen d'une protection des yeux adéquate.

Les lésions oculaires peuvent se produire en tout temps pendant l'accomplissement de tâches domestiques habituelles comme la cuisine, le nettoyage, la tonte de la pelouse et les réparations à faire soi-même dans la maison. Étant donné que le quart de l'ensemble des lésions oculaires donne lieu à des absences au travail en raison de leur gravité, voici quelques conseils de sécurité.

Le plus important : procurez-vous une paire de lunettes de sécurité certifiées CSA. Peu coûteuses, elles sont disponibles dans les quincailleries et les magasins de matériaux de construction, si vous n'avez pas besoin de lunettes de prescription. Les vrais bricoleurs qui ont besoin de lunettes de prescription peuvent consulter leur professionnel de la vue pour se procurer des lunettes de sécurité à leur prescription aussi certifiées CSA.

Cour et jardin

- N'oubliez pas que les lentilles correctrices ou les lunettes de soleil ordinaires ne sont pas des solutions à envisager. Utilisez plutôt des lunettes de sécurité certifiées CSA pouvant être portées par-dessus vos lunettes ordinaires. Elles vous protégeront contre la projection de poussière et de débris, les éclaboussures chimiques, etc.
- En tout temps, lisez et suivez les instructions ou le guide d'utilisation afin de manipuler les produits

chimiques et l'équipement de manière sécuritaire. Conservez les outils en bon état.

- Inspectez la pelouse et retirez les débris qui s'y trouvent avant de la tondre. Inspectez les allées et les escaliers afin d'éliminer les dangers.
- Lorsque vous avez terminé, lavez vos mains avant de toucher à vos yeux.
- Taillez les branches basses.

Rénovations

- Encore une fois, portez une protection pour les yeux ! Les vis, les clous et les outils à main peuvent se transformer en projectiles et les outils électriques peuvent propulser de minuscules éclats dans les yeux.
- Éteignez les outils électriques lorsqu'une personne ne portant pas de protection se trouve près de vous, surtout les jeunes enfants.

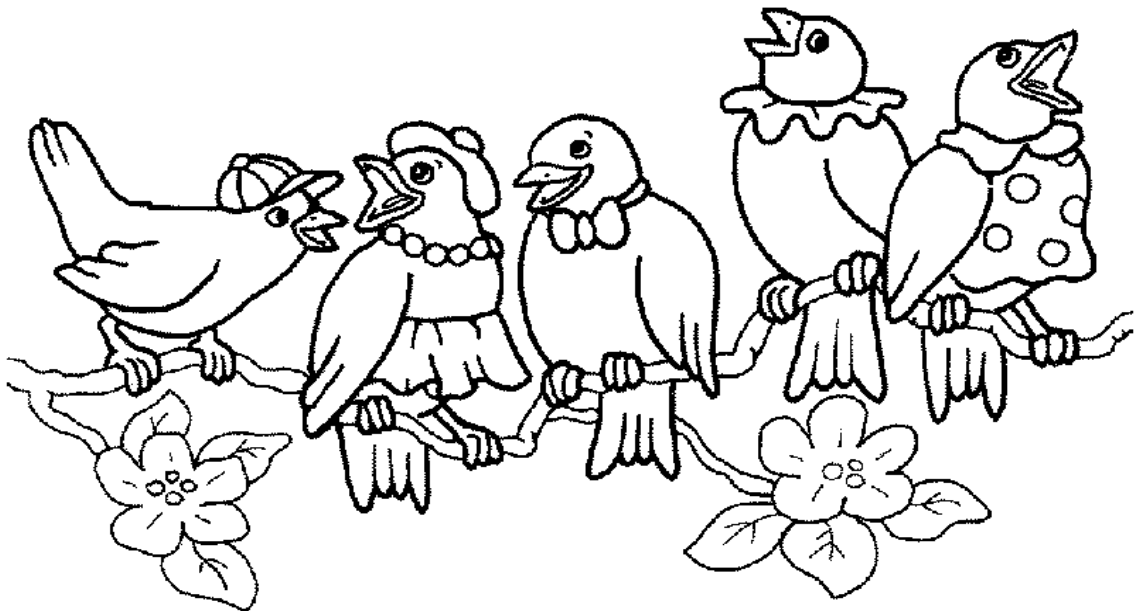
Produits chimiques

- En tout temps, lisez et suivez les instructions du fabricant et les étiquettes de mise en garde lorsque vous manipulez des produits chimiques à la maison et lavez bien vos mains après leur utilisation.
- Ne mélangez pas les produits de nettoyage.
- Pointez toujours la buse de pulvérisation dans la direction opposée à vous.
- Rangez tous les produits dangereux hors de la portée des enfants.

Jouets

- Lisez toutes les mises en garde et instructions relatives aux jouets.
- Évitez les jouets dotés de pointes coupantes ou rigides, de tiges, de pics, de baguettes et de rebords dangereux.
- Tenez les jouets destinés aux enfants plus vieux hors de la portée des enfants plus jeunes.
- Évitez les jeux volants ou ceux qui tirent des projectiles et sachez reconnaître les objets présentant un risque potentiel pour les yeux dans les terrains de jeux.

Source : Association canadienne des optométristes



QUELQUES IDÉES POUR SE DIVERTIR DURANT UN ISOLEMENT FORCÉ ET POUR GÉRER L'ENNUI, L'ANXIÉTÉ ET LA DOULEUR

Source : **Ce texte est une adaptation de documents préparés par les travailleuses de milieu de Sercovie.**

Voici quelques idées d'activités à faire selon votre rythme, vos capacités et votre envie :

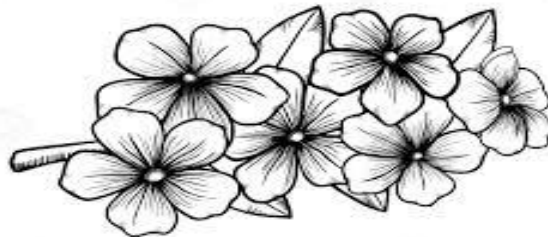
- Laisser un message écrit sympathique aux personnes qui vous font des livraisons à domicile;
- Appeler un proche (ami, famille, voisin, personne ressource dans un organisme communautaire, membre de l'APHVE, etc..) afin de :
 - Prendre et donner des nouvelles;
 - Se raconter une anecdote, un souvenir (de sortie, d'activité), une blague, une devinette;
 - Partager des recettes, des lectures ou des réflexions.
- Informer un proche que vous écoutez la même émission en même temps.
- Faire les tâches qu'on ne fait jamais, en écoutant de la musique :
 - Trier les objets à garder, à donner ou à jeter;
 - Faire le ménage de ses papiers, photos, etc...
- Inventer de nouvelles paroles à une chanson que vous aimez!

Se concentrer sur le présent

- Respirer
 - Sentir son ventre et sa poitrine se gonfler et dégonfler;
 - Dessiner une vague (en imagination) au rythme de sa respiration;
 - Inspirer en 4 temps, expirer en 8 temps.
- Méditer, avec ou sans musique
- Pratiquer la méditation 'pleine conscience', par exemple :
 - Prendre conscience de ses pensées, intentions et actions
 - Prendre conscience de ses sensations et de son environnement;
 - Accepter ce qui est, et aimer ce qui est ici et maintenant.
- Utiliser un objet :
 - Pour se relaxer, par exemple tenir une plume;
 - Pour relâcher la tension, par exemple tenir une balle;
 - Pour s'exprimer, par exemple tenir un toutou.

Se donner le droit à l'erreur et accepter ce qu'on ne peut pas changer!

S'accorder des plaisirs et diminuer les déplaisirs.



CLARIFICATION CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT

Source : **Le RAAQ - Le 8 juin 2020**

Le RAAQ viens tout juste de publier sur son site Web une lettre de clarification concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap visuel, à partir d'informations obtenues de la part du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et de la part du Ministère de la Sécurité publique.

Voici le lien: <https://raaq.qc.ca/clarification-concernant-laccompagnement/>

Bonne lecture et n'hésitez pas à partager dans vos réseaux!

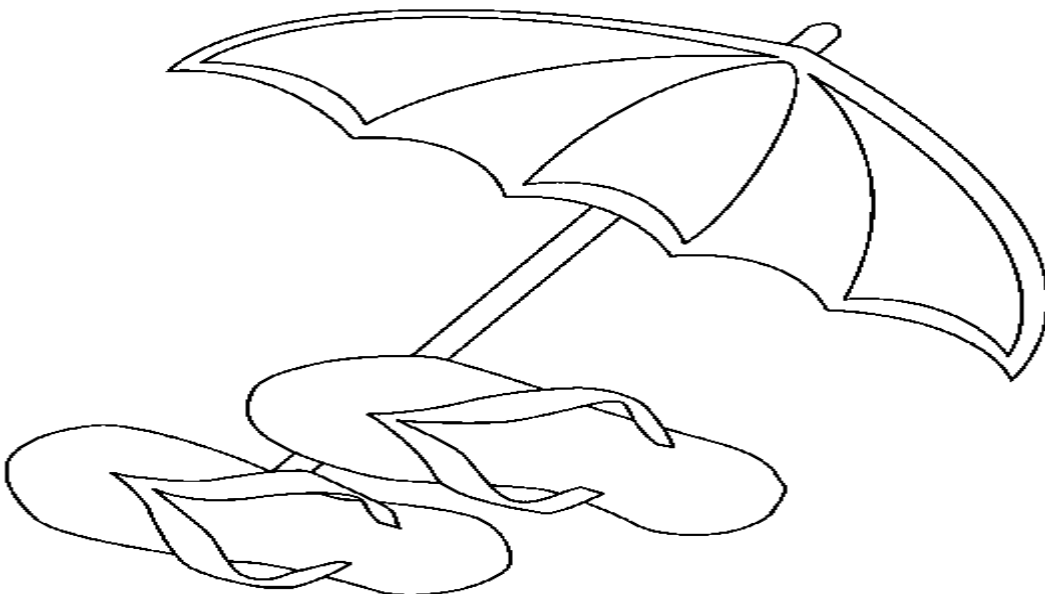
Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous a confirmé qu'un accompagnateur offre un service essentiel à une personne ayant une limitation visuelle. Le décret numéro 543-2020 du 22 mai 2020 interdit tout rassemblement extérieur dans un lieu public, sauf si une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien. Il est donc clair qu'un accompagnateur se tenant à moins de deux mètres peut accompagner une personne ayant une limitation visuelle, même si les deux personnes n'habitent pas sous le même toit. Ajoutons que le ministère de la Sécurité publique assure que les personnes qui offrent de l'accompagnement ne seront pas exposées à des amendes.

Source: <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2453565/habitudes-chamboulees-des-personnes-aveugles-lancent-un-cri-du-coeur/>

Cette information est un pas dans la bonne direction. Cependant, plusieurs questions importantes n'ont pas de réponse, notamment l'absence de directive claire sur la manière d'offrir un accompagnement sécuritaire en temps de pandémie. Cette question est un point majeur pour les organismes offrant des services d'accompagnement bénévole. Nous continuons de faire des représentations pour obtenir des réponses.

Terminons en mentionnant que malgré le décret et la prise de position du ministère de la Sécurité publique, il est possible que certains policiers ne soient pas au courant et contestent la présence d'un accompagnateur à moins de deux mètres. Si, après l'avoir informé de l'exception présente dans le décret numéro 543-2020, vous recevez quand même au constat d'infraction, merci de nous en aviser pour que nous puissions faire des démarches auprès de la Sécurité publique et du MSSS.

L'équipe du RAAQ!



LANCEMENT DE L'ACCOMPAGNATEUR, PLATEFORME WEB

Le 3 juin dernier, une nouvelle plateforme WEB était lancée ayant pour titre «l'Accompagnateur». Cette plateforme a été lancée par l'organisme sans but lucratif, l'Accompagnateur, lequel se consacre à améliorer la vie des personnes handicapées et de leur famille.

Cette ressource est née de l'initiative de quelques parents d'enfants ayant un handicap qui vivaient des difficultés à identifier l'ensemble des ressources et programmes existants.

Cette plateforme web se retrouve en 2 sections. Une section 'ressources' dans laquelle les fournisseurs de services adaptés peuvent s'y inscrire et y être identifiés selon le service adapté à l'âge et au type de handicap et ce dans plusieurs catégories choisies. Ces ressources peuvent être situées dans n'importe quelle région du Québec.

L'autre section est pour les parents, alors que ceux-ci peuvent s'y inscrire afin de consulter l'information disponible.

Les démarches à faire, d'âge en âge

Au fil du temps, les ressources se sont accumulées dans L'Accompagnateur, grâce au bouche-à-oreille, puis aux médias sociaux. Tant et si bien qu'il est devenu une référence pour les parents, mais aussi pour les organismes. Visiblement, il comble une lacune. Pour les parents, auparavant désemparés, que personne n'a aidés à entrevoir toutes les démarches à accomplir pour leur enfant, au fur et à mesure qu'il grandit et devient un adulte, l'Accompagnateur comble ce vide.

COVID- 19 RAPPEL DES RÈGLES D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE

CES RÈGLES SONT TOUJOURS EN VIGUEUR

COVID-19

CORONAVIRUS 2020

Hygiène respiratoire



Toussez dans
votre coude ou
dans un mouchoir



Jetez vos
mouchoirs



Lavez
vos mains

Pour toutes autres questions concernant la Covid-19 :
1 877 644-4545



Pour suivre en temps réel la situation du coronavirus au Québec, voici un site internet à consulter:

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/>

INFORMATIONS DE NOS PARTENAIRES

LE SERVICE QUÉBÉCOIS DU LIVRE ADAPTÉ

Source : Le RAAQ

Depuis le 9 juin, le Service québécois du livre adapté (SQLA) reprendra progressivement son offre de service la semaine prochaine. Les gens sont donc invités à contacter directement le SQLA pour commander des livres et non plus les intervenants des centres de réadaptation. Évidemment, la reprise des services se fera de manière graduelle puisque la mise en place de mesures sanitaires prend du temps. Nous invitons donc les usagers à faire preuve de patience et de compréhension au début de la réouverture.

Félicitations à l'Institut Nazareth et Louis-Braille et l'Institut de Réadaptation en Déficience physique de Québec qui ont traité environ 2000 demandes en soutien aux usagers du SQLA!

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DÉGÉNÉRESCENCE MACULAIRE (AQDM)

Source : André Lavoie, Directeur général

L'AQDM est heureuse de vous annoncer que vous pouvez entendre le bulletin de l'association en composant, sans frais, le 1-833-546-2736. Il est possible actuellement de n'entendre qu'une partie du bulletin, car il serait trop long de l'écouter en entier. Par contre, de nouveaux articles pourront être écoutés dans les semaines à venir. Le bulletin sonore sera aussi mis en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : www.aqdm.org

N'hésitez pas à leur faire part de vos commentaires!



LE PREMIER MINISTRE ANNONCE DU SOUTIEN POUR LES CANADIENS EN SITUATION DE HANDICAP AFIN DE RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA COVID-19

Source : **Bureau du premier ministre M. Justin Trudeau, Ottawa (Ontario) 5 juin 2020.**

Nous savons que des Canadiens en situation de handicap éprouvent des difficultés considérables pendant ces moments difficiles. Certains vivent une situation professionnelle précaire et d'autres doivent assumer des coûts plus élevés afin d'avoir accès à des services de soutien personnel, des médicaments et des fournitures médicales. Pendant que nous travaillons ensemble pour relancer l'économie, nous devons continuer de protéger la santé et la sécurité, et de veiller à ce que des mesures de soutien adéquates soient mises en place pour tous les Canadiens.

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé du soutien pour aider les Canadiens en situation de handicap à payer leurs dépenses supplémentaires durant la pandémie.

Ce soutien consiste en un paiement unique non imposable aux individus ayant un certificat valide pour le [crédit d'impôt pour personnes handicapées](#) en date du 1^{er} juin 2020. Ce soutien se chiffre à :

- 600 dollars pour les Canadiens qui ont un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- 300 dollars pour les Canadiens qui ont un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et qui sont admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV).
- 100 dollars pour les Canadiens qui ont un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et qui sont admissibles à la pension de la SV et au Supplément de revenu garanti (SRG)

Jumelée aux paiements spéciaux de 300 dollars aux Canadiens admissibles à la pension de la SV et des 200 dollars supplémentaires à ceux admissibles au SRG, cette mesure permettra à tous les aînés qui ont un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées de recevoir 600 dollars au total en paiements spéciaux. Les gens admissibles à ce paiement spécial le recevront automatiquement.

Le gouvernement du Canada sait que les personnes en situation de handicap sont aussi plus à risque de perdre leur emploi en période de ralentissement économique. Pour aider ces Canadiens à trouver et à garder un bon emploi pour qu'ils puissent continuer de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- La création du Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées. Grâce à de nouveaux investissements de 15 millions de dollars en 2020-2021, les organisations communautaires disposeront des ressources pour améliorer l'accessibilité en milieu de travail et l'accès aux emplois en réponse à la COVID-19. Cela comprend notamment de l'aide aux employeurs afin d'offrir des possibilités de télétravail favorisant l'efficacité et l'accessibilité. Ce soutien servira également à élargir l'offre de formations en ligne accessibles et à relier les Canadiens en situation de handicap qui travaillent à la maison et leurs employeurs.
- Un investissement de 1,18 million de dollars dans cinq nouveaux projets à travers le pays dans le cadre du Programme de développement de la technologie accessible. Grâce à ces fonds, les organisations pourront développer de la technologie dynamique et abordable, comme des terminaux de paiement accessibles pour les détaillants et des outils afin de faciliter la communication des Canadiens en situation de handicap dans l'économie numérique.

À l'occasion de la [Semaine nationale de l'accessibilité](#), nous continuons à écouter les personnes en situation de handicap et à collaborer avec elles de manière à assurer leur santé, leur sécurité et leur dignité pendant que nous limitons les impacts importants de la COVID-19.

ACTIVITÉS CULTURELLES EN ESTRIE

Note: *Au moment de produire cette information, les activités culturelles se déroulant dans divers lieux publics de Sherbrooke (rue Wellington Nord, Carré Strathcona, place du Palais de justice) étaient annulées.*

La rue Wellington Nord sera piétonne entre les rues Meadow et Albert afin d'y aménager une oasis urbaine dans laquelle les gens pourront consommer un repas et de l'alcool sous certaines restrictions.

*Il est possible alors que certains spectacles musicaux s'y tiennent mais aucun horaire n'est connu au moment de préparer cette version **Été** du journal **Le Nouveau Regard**.*

Centre culturel de l'Université de Sherbrooke

Salle Maurice O'Bready

(Tel: 819-820-1000)

JUILLET ET AOÛT 2020

Aucun spectacle à l'affiche.

SEPTEMBRE 2020

- 4 Simon Leblanc, *Déjà*, 20h00, (Humour)

- 23 Révolution en tournée, plus grande compétition de danse au Québec, 19h30 (Danse)

- 29 Neuf (Titre provisoire), Centre du Théâtre d'aujourd'hui et Orange noyée, 20h00 (Théâtre)

Théâtre Granada
(Gratuité à l'accompagnateur)
Tél: 819-565-5656
theatregranada.com/programmation

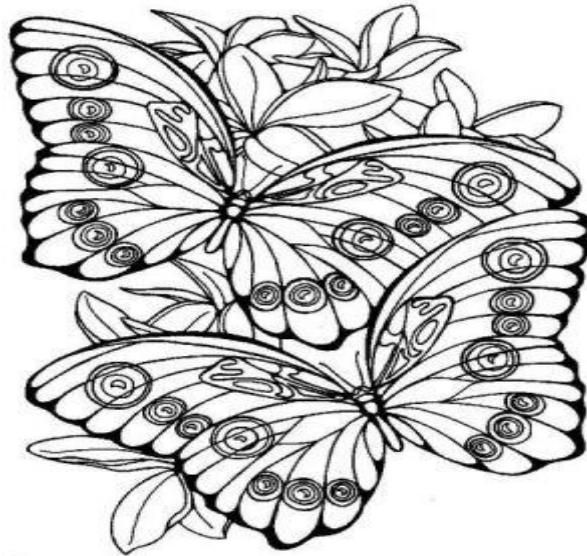
Tous ces spectacles sont à la salle Sylvio-Lacharité

JUILLET ET AOÛT 2020

Aucun spectacle à l'affiche

SEPTEMBRE

- 18 Bears of Legend, A Million Live, 20h00 (Chanson)
- 19 LOUD 2020 TOUR, 21h00 (Chanson)
- 21 Le Neuro-Show, récit mis en scène par Patrick Quintal,
19h30 (Performance)



BON ANNIVERSAIRE

Juillet

- 2 Michel Racine
- 10 Christopher Steele
- 11 Ghislaine Chouinard
- 16 Carole Cyr
- 23 Georgette Roy-Lemay
- 27 Fernand Guy-Gagnon
- 27 Françoise Labonté
- 28 Jacques Descoteaux



Août

- 2 Jocelyne Felteau-Blais
- 3 Micheline Morier
- 4 Julien Desrochers
- 6 Jean-Réal Brunette
- 29 Marthe Morand
- 30 Louise Sévigny

Septembre

- 13 André Bourgoïn
- 19 Yvon Robert



BABILLARD

NÉCROLOGIE

Toutes nos sympathies à la famille de monsieur Donald Walker, plus spécialement à son épouse, madame Mugnette Lacroix, pour le décès de monsieur Walker survenu le 29 avril 2020 à la Maison Aube-Lumière.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

En 2020, **l'assemblée générale annuelle** aura lieu le **mardi 22 septembre 2020**. Compte tenu des consignes liées à l'urgence sanitaire, nous pourrons vous donner plus ample information à la rentrée quant à l'heure et le mode de tenue (en présence, par téléphone, etc..) de cette assemblée générale.

VACANCES

Veillez noter que l'association sera fermée pour les vacances à compter du 17 juillet jusqu'au 14 août inclusivement.

Toutefois, comme le projet d'été sera toujours en cours dans les locaux de l'APHVE, il sera toujours possible de joindre l'Association si une urgence survenait.

CITATIONS

La pandémie en cours et l'impact des restrictions sur nos contacts sociaux nous a obligés à revoir nos modes de socialisation.

Elle nous a forcé, pour certains, à compter sur l'aide de nouvelles personnes de notre voisinage ou encore de bénévoles.

Elle nous a aussi forcé un certain repli sur soi afin de préserver nos forces devant l'inconnu que représentait ce virus.

Voici quelques phrases qui résument bien ce que nous avons envie de dire à tous ces gens qui nous ont aidé à traverser ces moments difficiles.

«La reconnaissance est la mémoire du cœur»

«Permits à mon sourire de t'offrir ma tendresse, permits à ma main de t'apporter du doux, permits à mon regard de te dire ton importance et accepter ainsi ma gratitude au cadeau de ta présence!

«La personne la plus heureuse est celle qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres!»

«Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur; elles sont les charmantes jardinières par qui nos âmes sont fleuries!»

Merci à nos partenaires financiers